



**Prévention des risques liés à l'amiante
Opérateurs de chantier
Sous-section 4
Recyclage**

**Amiante
Sous-section 4**

1/1

DUREE

1 jour - 7 heures.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maintenir et actualiser les savoirs et savoir-faire acquis lors de la formation préalable ou du dernier recyclage
- Identifier l'évolution des techniques et de la réglementation
- Appliquer les procédures adaptées aux interventions et les modes opératoires

PUBLIC CONCERNE

Personnel chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

Formation obligatoire à l'issue de la période de validité de la formation initiale ou de la dernière formation de recyclage.

EFFECTIF

Minimum : 2 Maximum : 12

PRE-REQUIS

- Etre majeur.
- Maîtriser la langue française.
- Avoir un certificat médical d'aptitude au port du masque, de moins de 12 mois.
- Etre titulaire d'une attestation de compétences délivrée suite à la formation précédente (validité de 3 ans maximum).

PEDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation :

- Supports de cours, films.
 - Plateforme pédagogique pour les mises en situation.
- Livret remis à chaque stagiaire.

FORMATEUR

Formateur titulaire du diplôme de monitorat « Risques liés à l'exposition à l'amiante sous-section 4 – arrêté du 23 février 2012 ».

METHODE D'EVALUATION

Test théorique sous forme de QCM.

VALIDATION

Une attestation de formation est transmise à l'employeur.

RECYCLAGE

3 ans.

PROGRAMME

- Auto-évaluation des connaissances issues de la formation préalable.
- Echange et retour d'expérience.
- Remise à niveau et renforcement des aspects liés à la prévention.
- Mises en situation sur plateforme pédagogique.
- Validation des acquis.

DOCUMENT DE REFERENCE

Arrêté du 23 février 2012.